

Communiqué de presse,
Cournon d'Auvergne, le 07/10/2022

LA CHARTE EMPLOI :

Les partenaires en AURA se mobilisent pour l'emploi et les compétences.

A l'occasion du sommet de l'élevage, et dans le cadre de la charte emploi nationale, OCAPIAT AURA, la FRSEA- membre du copil charte emploi AURA-, les DRAAF et DREETS AURA lancent, dans le monde agricole, des projets emploi et compétences adaptés à la région.

Les objectifs de la charte emploi nationale :

La Charte Emploi* est un dispositif destiné à accompagner :

- Les entreprises dans leur gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et leur professionnalisation en ressources humaines ;
- Ainsi que les salariés dans le développement de leurs compétences et la sécurisation de leurs parcours professionnels.

Dans le prolongement de la signature nationale* de la Charte Emploi, OCAPIAT AURA, la FRSEA AURA, les DRAAF et DREETS AURA lancent les projets **agricoles** de la Charte Emploi en direct du Sommet de l'élevage pour des projets et travaux :

- Favorisant la polycompétence, en identifiant des passerelles entre emplois, compétences, activités et territoire ;
- Professionnalisant et qualifiant les salariés saisonniers ;
- Professionnalisant les encadrants.

A qui s'adresse la Charte Emploi ?

La charte s'adresse, sauf exception, aux entreprises de moins de 300 salariés indépendants ou appartenant à un groupe de moins de 300 salariés, ainsi qu'aux publics les plus fragiles au regard de leur situation dans l'emploi. Elle a pour objet d'accompagner les entreprises des filières agricoles et pêche et coopération agricole/transformation alimentaire dans le développement de leur Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et de la sécurisation des parcours professionnels de leurs salariés, la professionnalisation de leur gestion des ressources humaines et l'amélioration de leur attractivité, notamment via l'amélioration de la Qualité de vie au Travail et un appui à la Marque Employeur.

Pour les branches professionnelles, il s'agit notamment de prévenir les impacts des mutations sur l'emploi, les compétences, l'offre de certification et de formation à moyen et long termes.

Quels sont les enjeux en Auvergne-Rhône-Alpes ?

Les enjeux sont importants. L'un des enjeux pour la production agricole est **d'assurer la transmission des exploitations**. En effet, 30 % des chefs d'exploitation vont partir à la retraite dans les 5 ans à venir et pourront être remplacés par des salariés ou de futurs installés.

Parallèlement, il est nécessaire de **structurer, consolider et professionnaliser l'emploi partagé, accompagner l'emploi saisonnier** vers de l'emploi plus pérenne, **professionnaliser l'emploi saisonnier** ainsi que leurs encadrants et **développer les nouvelles compétences résultant des mutations en cours** (technologiques, agroécologiques...).

Les priorités de la production agricole en Auvergne-Rhône-Alpes

Christian GOUY, membre du COPIL régional Charte Emploi AURA, Secrétaire du Comité Paritaire Régional Auvergne Rhône Alpes, membre de la Commission Paritaire Régionale de l'Emploi agricole Auvergne Rhône Alpes et, Didier MOGUELET, membre du COPIL régional Charte Emploi AURA, Président de la Commission Paritaire Régionale de l'Emploi agricole Auvergne Rhône Alpes, ont présenté les priorités de la profession.

- ⇒ Priorité 1 : **Structurer, consolider et professionnaliser l'emploi partagé** -groupements d'employeurs- « **Polycompétences, Passerelles et territoires** »
- ⇒ Priorité 2 : **Accompagner le recours à l'emploi saisonnier vers de l'emploi plus pérenne** : intégrer, professionnaliser, qualifier, certifier et fidéliser les saisonniers
- ⇒ Priorité 3 : **Professionnaliser l'encadrement**

Des projets concrétisés en Auvergne-Rhône-Alpes

Les projets ont été déclinés et illustrés par Marion MISSAOUI, chargée de mission emploi Formation FRSEA Auvergne Rhône Alpes, et Gwénaëlle PHILIPPE, animatrice régionale d'OCAPIAT Auvergne Rhône Alpes. Il a entre autres été présenté les travaux de « l'accompagnement de l'emploi partagé en agriculture : polycompétences, passerelles et territoires » en partenariat avec la DREETS AURA sur le dispositif Prestation Conseil ressources Humaines.

Ce fut aussi l'occasion pour Agri Emploi 63, Groupement d'Employeurs du Puy de Dôme, d'apporter son témoignage.

Des initiatives pilotées

Les actions de l'axe 3 de la Charte Emploi, sont pilotées par un COPIL régional. Ce dernier met en œuvre un plan d'action régional (PAR) pour développer les compétences en région dans le respect de 4 priorités d'intervention fixées au niveau national :

1. Faciliter et renforcer les pratiques de gestion des ressources humaines
2. Valoriser les compétences acquises et encourager les parcours qualifiants / certifiants
3. Accompagner l'attractivité de la filière et l'amélioration des conditions de travail
4. Anticiper en croisant les mutations du territoire et celles de la filière

**La Charte Emploi au niveau national : le 4 mars 2022, dans une volonté partagée de travailler aux enjeux emploi-formation-compétences transverses à la filière, tout en respectant les spécificités des secteurs qui la composent, la Charte Emploi alimentaire de 2020* a vu son périmètre étendu aux deux secteurs amont de la filière : l'interbranche des entreprises/exploitations agricoles et des acteurs du territoire, ainsi que la pêche, les cultures marines et les coopératives maritimes. La Charte Emploi élargie doit permettre la mise en œuvre d'actions transversales et sectorielles intéressant tous les secteurs concernés. Elle fait une part belle à l'expérimentation d'actions innovantes.*

A PROPOS DE LA FRSEA AURA, membre du COPIL Charte emploi

Premier syndicat agricole de notre région, la FRSEA AURA regroupe 11 fédérations départementales et plus de 20 000 adhérents, qu'elle accompagne dans leurs projets sur l'ensemble des territoires et des productions. La FRSEA AURA agit pour augmenter le revenu des agriculteurs et la triple performance des exploitations agricoles : économique par la valorisation des produits agricoles, sociale par la création d'emplois et environnementale par le respect de bonnes pratiques et le développement de projets en faveur de la biodiversité. La FRSEA Aura, unique représentant des employeurs de la production agricole sur notre territoire, est investie depuis de nombreuses années sur les questions d'emploi formation en agriculture.

Pour suivre la FRSEA AURA : Twitter @FRSEA_AURA et

Facebook <https://www.facebook.com/FRSEAAURA/?ref=bookmarks>

A PROPOS D'OCAPIAT

OCAPIAT est l'un des opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. OCAPIAT s'inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires. L'Opco couvre la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.

La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts, la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, les Chambres d'agriculture, etc.

La filière alimentaire recouvre des secteurs variés :

- les Industries alimentaires
- la Coopération agricole et les familles associées
- le Commerce agricole.

La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime.

OCAPIAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont le Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

Chiffres clés 2021

Avec plus de **185 000 entreprises** représentant **1,28 million de salariés** dans son champ professionnel, et **6 873 travailleurs non-salariés** de la filière pêche et cultures marines, OCAPIAT se caractérise par trois éléments clés :

- **50 branches professionnelles**
- **98 % d'entreprises de moins de 50 salariés** (et 93,5 % de moins de 11 salariés)
- **2 % d'entreprises de plus de 50 salariés** employant 54 % des salariés du champ professionnel d'OCAPIAT.

Part des secteurs en nombre d'entreprises (%) :

- 91 % des entreprises relèvent du secteur de l'interbranches agricoles
- 8 % des entreprises relèvent du secteur alimentaire
- 1 % des entreprises relèvent du secteur Pêche, cultures marines et coopération maritime, sans compter les presque 7000 travailleurs non salariés.

S'y ajoutent environ 100 000 très petites entreprises sans salarié, susceptibles de recruter un(e) alternant(e) ou un autre salarié.

En savoir plus : www.ocapiat.fr

[Plaquette de présentation](#) (missions, branches adhérentes, offre de services...).

[Rapport annuel 2021](#)

Contact presse / S. Defrémont port : 07 81 97 58 21 ou L. Jamet à presse@ocapiat.fr